

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 20 DECEMBRE 2017

Convocation en date du : 14/12/2017

Date d'affichage de la convocation : 14/12/2017

Date d'affichage du Procès-Verbal : 21/12/2017

L'an deux mille dix sept, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

Présents :

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, André DARGAUD, Serge DESROCHES, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Philippe PROST, Marcel RENON, Stéphane VIAL
Mmes Jacinthe AUJAL, Denise FORESTIER, Estelle GATILLE, France LOVEIRY

Absente-excusee : M. Christiane LANCIAUX a donné procuration à Mme Denise FORESTIER

M. André DARGAUD a été élu Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1°) Accueil d'émigrés

M. Michel Pourcelot indique qu'une rencontre a eu lieu avec M. Demarthe, chargé de mission de la Préfecture de Saône et Loire pour l'accueil des réfugiés. L'accueil des réfugiés est très réglementé et les dossiers de demande d'asile politique sont étudiés par la Préfecture.

La Préfecture recherche des communes susceptibles de les accueillir étant précisé que ces familles sont prises en charge la 1^{ère} année par l'Association Le Pont et diverses associations, le temps pour elles de s'intégrer avec notamment l'apprentissage de la langue, l'emploi et la scolarisation des enfants.

Une réflexion est demandée sur la possibilité d'accueillir sur la commune une famille.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe mais décide de programmer une nouvelle réunion avec M. Demarthe, l'association Le Pont, l'école, Villages Solidaires, le corps associatif ainsi que le Maire de Tramayes qui a déjà accueilli des familles de réfugiés afin d'étudier plus concrètement cette possibilité d'accueil.

2°) Aménagement place entre les 2 anciennes écoles

Une réunion a eu lieu le 13 décembre dernier avec M. Gelin, Géomètre et l'Atelier du Triangle pour le dossier d'aménagement de la place entre les 2 anciennes écoles.

Une proposition chiffrée et une étude plus avancée est présentée.

L'estimation se décompose comme suit :

Lot. 1 : VRD/Sol	85 172,60 € H.T.
Lot 2 : Sols, plantations et équipement	74 041,64 € H.T.
Lot 3 : Eclairage public	13 643,00 € H.T.
Total	172 857,24 € H.T.

Rénovation et mise en accessibilité des toilettes publiques	27 708,81 € H.T.
Total général	200 566,05 € H.T.

Il est indiqué que l'appel d'offres, avec une clause de négociation, pourrait être lancé en mai 2018 avec un début de travaux à l'automne et que si le montant des subventions allouées n'est pas convenable, ce dossier serait ajourné.

Le plan de financement se décomposerait comme suit :

Coût global de l'opération :	200 566,05 € H.T.
Subvention DETR :	80 226,42 €
Subvention appel à projet :	7 500,00 €
Subvention amendes de police :	9 000,00 €
Financement propre :	103 839,63 €

Le Conseil Municipal,

- valide le projet d'aménagement de la place entre les 2 anciennes écoles proposé,
- décide de lancer l'appel d'offres courant mai 2018,
- sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018,
- sollicite auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire une subvention aussi élevée que possible au titre de l'appel à projet 2018,
- sollicite auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire une subvention aussi élevée que possible au titre des amendes de police,
- accepte le plan de financement suivant :

Coût global de l'opération :	200 566,05 € H.T.
Subvention DETR :	80 226,42 €
Subvention appel à projet :	7 500,00 €
Subvention amendes de police :	9 000,00 €
Financement propre :	103 839,63 €

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- dit que le montant des travaux sera inscrit au budget 2018.

3°) Paramédical

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Paola Tavernier, Ostéopathe, a donné sa dédite pour le local qu'elle occupe Place du Monument aux Morts à compter du 15 juin 2018.

Il fait part également de l'arrivée de la nouvelle Pharmacienne, Mme Damon avec laquelle il a signé le bail de location mercredi dernier. Les ouvertures de l'officine sont proposées du lundi matin au samedi midi de 08 h 45 à 12 h 15 et de 14 h 30 à 19 h 00.

Une demande de places réservées devant la Pharmacie a été formulée. Un accord de principe est donné, ce dossier sera étudié en début d'année prochaine.

4°) Groupe scolaire de la Noue

M. Michel Pourcelot indique que la Vallée de la Noue a présenté en réunion de Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier un dossier pour la construction d'un groupe scolaire sur la commune de Brandon. L'estimation s'élève à 2 900 000 € H.T. La Communauté de Communes a validé ce projet par 20 voix pour, 3 contre et 4 abstentions.

Celle-ci financera les travaux par le biais d'un emprunt et les échéances seront remboursées par les 5 communes concernées par le projet.

Des interrogations ont été formulées sur les subventions possibles, sur les frais de fonctionnement engendrés, sur le retrait des transports scolaires.

5°) Questions et informations diverses

- Eglise de Meulin

M. le Maire rappelle que la convention d'occupation de l'église de Meulin a été signée avec l'Association Arts et Traditions de Meulin et que l'association peut d'ores et déjà procéder à des travaux de réhabilitation.

Mme Bernadette Griffon a remis à M. Pourcelot une clé de l'église.

5°) Décision modificative

- Décision modificative n° 3 budget communal

Après passage devant le Comité médical du Centre de Gestion, Mme Betty Gracbling agent communal en arrêt maladie depuis le 20/10/2016 a été placée en arrêt longue maladie, et ce, rétroactivement depuis le 20/10/2016. Un rappel de plein traitement doit donc être fait depuis cette date-là, et les crédits étant épuisés au chapitre 012 « charges de personnel » il convient donc d'alimenter ce chapitre et de prendre une décision modificative comprenant également une augmentation des crédits du chapitre 011 « charges à caractère général ».

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide la décision modificative n° 3, budget Commune, suivante

- Fonctionnement :

Dépenses :

Art. 6232 : + 9 000 €

Art. 6411 : + 14 500 €

Recettes

Art. 6419 : + 10 500 €

Art. 7482 : + 9 000 €

Art. 7788 : 4 000 €

M. le Maire est interrogé sur la situation de M. Ducroux, agent communal en arrêt maladie. M. le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu dernièrement avec Mme Jacinthe Aujal, M. Chatard, docteur de la Médecine Préventive du Centre de Gestion et M. Ducroux pour étudier sa nouvelle fiche de poste.

M. Ducroux doit déposer une demande de travailleur handicapé. Il est envisagé d'acquérir du matériel spécifique pour que cet agent ait les meilleures conditions de travail possible vis-à-vis de sa nouvelle fiche de poste. Ce matériel pourrait être subventionné à 100 %.

- Bulletins municipaux

Ils doivent être récupérés demain matin et distribués entre Noël et le jour de l'An.

- Vœux de la Municipalité

Ils auront lieu à la salle des fêtes le samedi 06 janvier 2018 à 16 h 30. Toute la population y est cordialement invitée.

- Problème égoût : Il est signalé un problème d'égoût à la gare au niveau de la Maison Grangeret avec une formation de nappe d'eau lors de fortes pluies. Un agent communal se rendra sur place pour désengorger la bouche d'égoût.

- Travaux couloir ancienne école du Bas

M. Philippe Prost indique que les travaux de réfection du couloir sont terminés.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 17/01/2018 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 10/01/2017 à 20 h 00

Fin de séance : 21 h 30